

INFORMATION ET PROCEDURE (Faculté des Sciences économiques et sociales)

Par la diffusion de façon ciblée de votre thèse de doctorat vous mettez une source d'information importante à la disposition des chercheurs dans le monde scientifique.

Sous le signe de l'accès public aux résultats de la recherche, tout comme d'autres Universités suisses, l'Université de Fribourg a décidé en 2001 d'assurer la diffusion de ces ouvrages par voie électronique. C'est dans ce but que jusqu'en 2014, le site internet *eThesis* a été créé afin de rendre accessible les thèses. Depuis 2015, les thèses sont accessibles sur le site de la bibliothèque numérique du réseau des bibliothèques de Suisse occidentale dénommée «RERO DOC». Dès novembre 2021, les thèses seront désormais publiées sur la nouvelle plateforme FOLIA.

Dans ce schéma, relevons les avantages suivants:

- ***Le dépôt des thèses de l'Université de Fribourg est gratuit et le délai pour qu'elles soient accessibles est de 4 semaines maximum ;***
- ***vous contribuez de manière efficace à votre renommée et à celui de l'Université;***
- ***le repérage et l'accès rapide au document vous permettent de vous adresser à un public plus vaste que seulement le public scientifique;***
- ***vous mettez à disposition de la communauté scientifique des informations précieuses.***

Un contrat sera établi entre l'Université et le/la doctorant/e afin que celui-ci seul soit investi des droits d'auteur de la thèse. Celui-ci peut être téléchargé depuis le site web du [Service Promotion Recherche](#).

Procédure de publication

1. Après la réussite de la soutenance de la thèse, le conseil professoral accorde le titre de Doctor designatus au/à la doctorant/e;
2. Le Service Promotion Recherche et le/la doctorant/e signent un contrat (en deux exemplaires) concernant la publication;
3. Le/la doctorant/e envoie sa thèse en format PDF au décanat, qui vérifie, avec le délégué aux examens et le premier rapporteur si tous les changements requis ont été intégrés;
4. Le décanat transmet au/à la doctorant/e le bon à tirer pour les exemplaires papiers et au Service Promotion Recherche le document PDF définitif;
5. Le/la doctorant/e dépose 6 exemplaires imprimés à la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) Fribourg, qui en informe le décanat;
6. Le Service Promotion Recherche publie la thèse sur FOLIA et en donne confirmation écrite au/à la doctorant/e ainsi qu'au décanat.

***La possibilité de diffuser plus largement votre thèse existe,
alors saisissez-la et contactez-nous!***